

**123^e congrès national des sapeurs-pompiers de France
21 – 24 septembre 2016 – Tours**

Secours en Montagne et milieux périlleux

**Salle Loches
jeudi 22 septembre 2016**

Recherche/localisation/secours

Du cadre juridique aux évolutions technologiques

Recherche/localisation/secours d'une victime

- Quel cadre juridique ?
 - Analyse juridique
 - Exemple d'application DS ORSEC SMO/OP de Droit Commun
- Quels acteurs ?
 - SP : de proximité, GRIMP, SMO, CYNO, SAL...
 - Gendarmes ou Policiers
 - Autres associations

Localisation des victimes et des secouristes

- Quels nouveaux outils ?
 - Localisation des victimes :
 - GEOLOC18-112
 - Drone
 - Localisation des sauveteurs :
 - VIEWRANGER
 - Géolocalisation via ANTARES
 - Sécurité des intervenants :
 - Projet INTRALERTE

Recherche/localisation/secours d'une victime

Quel cadre juridique ?

Recherche/localisation/secours d'une victime

Que dit la circulaire du 6 juin 2011 ?

Par ailleurs, une opération de secours en montagne connaît en principe deux phases successives : une phase de localisation et une phase de secours.

La phase de localisation consiste à déterminer précisément le lieu de l'intervention des secours. Elle est distincte de l'opération de recherche fondée sur l'incertitude des renseignements tenant aux circonstances de la disparition (*cf.* article 26 de la loi n°95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité).

Recherche/localisation/secours d'une victime

Que dit l'article 26 de la loi n°95-73 ?

Art. 26. - Les dispositions du présent article s'appliquent à la disparition d'un mineur ou d'un majeur protégé, ou à celle d'un majeur dont les services de police et de gendarmerie estiment qu'elle présente un caractère inquiétant ou suspect, eu égard aux circonstances, à son âge ou à son état de santé.

En cas de désaccord entre le déclarant et lesdits services sur la qualification de la disparition, il est, si le déclarant le demande, soumis sans délai à fin de décision au procureur de la République.

Toute personne déclarant la disparition d'un conjoint, concubin, descendant, ascendant, frère, soeur ou proche bénéficie du concours immédiat des services de police ou de gendarmerie

Alors

Quel cadre juridique ?

Analyse

TEXTES APPLICABLES

- Les dispositions législatives -

- ❑ **Code de la Sécurité Intérieure** : définition et missions de la sécurité civile (art. L112-1), acteurs de la sécurité civile (art. L721-2)
- ❑ **Code Général des Collectivités Territoriales** : missions des services d'incendie et de secours (art. L1424-2)
- ❑ **Code de Procédure Pénale** : recherches judiciaires, enquête pour crime ou délit flagrant en cas de disparition de personne (art.74-1)
- ❑ **Loi du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité** : recherches administratives, rôle des services de police ou de gendarmerie en cas de disparition inquiétante/suspecte (art.26)



TEXTES APPLICABLES

- Les dispositions interprétatives -

- ❑ **Circulaire (memento) du Ministre de l'Intérieur du 26 avril 2013** relative à la prise en charge des frais des opérations de secours et des grands rassemblements de personnes
- ❑ **Circulaire du Ministre de l'Intérieur du 6 juin 2011** relative aux orientations générales pour la mise en œuvre de moyens publics concourant au secours en montagne et sa formalisation dans le cadre d'une disposition spécifique ORSEC
- ❑ **Circulaires du Ministre de l'Intérieur des 23 janvier 2002 et 23 mai 1997** relatives aux dispositifs de recherche en cas de disparition de personne



LES CRITERES DE DISTINCTION ENTRE RECHERCHE ET SECOURS

- Fondements de l'opération de recherche -

Art. 26 Loi du 21 janvier 1995 :

« Les dispositions du présent article s'appliquent à la disparition d'un mineur ou d'un majeur protégé, ou à celle d'un majeur dont les services de police et de gendarmerie estiment qu'elle présente un caractère inquiétant ou suspect, eu égard aux circonstances, à son âge ou à son état de santé ».

(...)

« Le procureur de la République est informé de la disparition de la personne, dès la découverte d'indices laissant présumer la commission d'une infraction ou lorsque les dispositions de l'article 74-1 du code de procédure pénale sont susceptibles de recevoir application ».

(...)

« Lorsque le procureur de la République fait application des dispositions de l'article 74-1 du code de procédure pénale, il est mis fin aux recherches administratives prévues par le présent article ».



L'**opération de recherche** repose sur le critère de l'**incertitude** quant aux informations tenant aux circonstances de la disparition, notamment lorsqu'elle présente un **caractère inquiétant ou suspect**

↪ En l'absence d'indices laissant suspecter la commission d'une infraction, une **procédure administrative de recherches** est conduite par les **services de police ou de gendarmerie** compétents

↪ En cas de suspicion de **crime ou de délit**, le **Procureur de la République** est informé et met en œuvre la **procédure judiciaire de recherches** (application des dispositions du code de procédure pénale prévues pour l'enquête de flagrance)



LES CRITERES DE DISTINCTION ENTRE RECHERCHE ET SECOURS

- Fondements de l'opération de secours -

Art. 2.3 circulaire du 6 juin 2011

Par ailleurs, une opération de secours en montagne connaît en principe deux phases successives : une phase de localisation et une phase de secours.

La phase de localisation consiste à déterminer précisément le lieu de l'intervention des secours. Elle est distincte de l'opération de recherche fondée sur l'incertitude des renseignements tenant aux circonstances de la disparition (cf. article 26 de la loi n°95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité).

L'usage du téléphone portable peut permettre de passer rapidement de la phase de localisation à l'opération de secours proprement dite. Une réserve doit toutefois être observée : le critère de la localisation est la fiabilité de l'information. Or celle-ci reste à vérifier lorsque l'alerte est émise par la victime elle-même. D'où l'utilité des procédures de géolocalisation des téléphones portables (le cas échéant avec réquisition des opérateurs).

Dans le cas d'une localisation à effectuer à la suite d'un appel pour une demande de secours en montagne, celle-ci doit être effectuée dans l'intérêt de la victime par l'équipe de secours engagée par le CODIS.



L'opération de secours suppose une phase préalable de **localisation** permettant de déterminer aussi précisément que possible le lieu de l'intervention

↪ La localisation est largement conditionnée par la nature et la fiabilité des **informations recueillies**, particulièrement par les opérateurs du CTA-CODIS lors du **traitement de l'appel** (formation des personnels, aide à la décision)

↪ La localisation dépend également des **moyens technologiques** qui peuvent être mis en œuvre, notamment les outils de **géolocalisation** (obligation de moyens)

Nota :

« Les **diligences normales** mentionnées à l'article 121-3 du code pénal [infractions d'imprudence] sont appréciées, au regard notamment de l'**urgence** dans laquelle s'exercent leurs missions ainsi que des **informations** dont elles disposent au moment de leur intervention ». (Art. L 721-2 Code de la Sécurité Intérieure)



LES CRITERES DE DISTINCTION ENTRE RECHERCHE ET SECOURS

- Particularité du secteur de montagne -

Article III-2 Circulaire du 26 avril 2013 :

Il convient de considérer que, dans certaines circonstances, une opération de recherche peut être entendue comme une opération de secours, notamment en milieu hostile tel que le milieu montagnard. A cet égard, deux cas de figure peuvent être distingués :

1. Recherche judiciaire d'une personne signalée disparue et dont il n'est pas certain qu'elle se situe dans le milieu hostile : des moyens peuvent être engagés à la demande de l'autorité judiciaire, la conduite des opérations étant alors confiée aux forces de l'ordre. Elle est fondée sur l'incertitude des renseignements tenant aux circonstances de la disparition (cf article 26 de la loi n°95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité).

Ces dépenses, qui ne constituent pas des opérations de secours, ne peuvent être financées par la DGSCGC et sont donc à la charge du ministère de la justice.

2. Recherche de personnes disparues dont il est sûr qu'elles sont perdues dans le milieu hostile et dont l'état risque de s'aggraver ou de s'altérer si elles ne sont pas rapidement secourues : la recherche est alors une opération de secours pilotée par le COS compétent selon le secteur concerné, sous l'autorité du directeur des opérations de secours.



La notion de **milieu hostile**, qui qualifie les **secteurs de montagne**, constitue un paramètre à prendre en considération pour fonder l'engagement de moyens de secours.

Nota :

« La **qualification de l'opération de secours** en montagne sera effectuée en fonction d'un certain nombre de **paramètres**, en premier lieu celui de la nécessité de mettre en œuvre des **techniques et des matériels spécifiques** aux activités de montagne. D'autres critères peuvent également être pris en compte, dont certains constituent des constantes mais la plupart des variables : **conditions météo, type de terrain, accessibilité, degré d'urgence, disponibilité des acteurs, nombre de victimes**, etc. » (Circulaire du 26 avril 2013)





Procureur de la République

Services de police ou de gendarmerie

Suspicion de crime ou de délit

Incertitude quant aux circonstances

Caractère inquiétant ou suspect

Recherches judiciaires

Recherches administratives

Services d'incendie et de secours

Directeur des opérations de secours

Informations et renseignements de l'appelant

Outils d'aide à la décision

Moyens technologiques (géolocalisation ...)

Notion de milieu hostile

Phase préalable de localisation

Engagement de moyens de reconnaissance et/ou de secours



What is localisation?



Mustapha MOUJAHID
conseiller juridique SDIS 74

Recherche/localisation/secours d'une victime

Quel cadre juridique ?

DS ORSEC SMO

ou

Opération de Droit Commun

LE SECOURS EN MONTAGNE DANS LES ALPES-MARITIMES



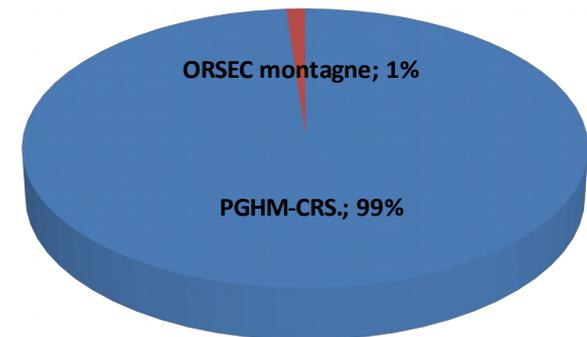
JG BOUILLON / SDIS 06

Avant la circulaire khil (6 juin 2011)

... toutes interventions en altitude non accessibles aux ambulances...

- Entre 2008 et 2011-

- **1251** interventions sont réalisées par le PGHM – CRS.
- **15** interventions auraient pu faire l'objet d'un ORSEC montagne.



Après la circulaire khil (6 juin 2011)

- **ORSEC** = ampleur technique ou géographique
Le préfet prend le DOS.

- **Droit commun** = opération courante
Placée sous l'autorité du maire.

- **Rappel** : (analyse du professeur Jean VIRET)

- L'autorité de droit en terme de police générale est le maire.
- Le recours au plan ORSEC de façon systématique va à l'encontre de la répartition des compétences établie par le législateur.
- CGCT Art. 2212-2-50.
- LMSC Art. 17.



Critères retenus par le SDIS pour la classification

10 Activités :

(alpinisme, cascade de glace, canyoning, escalade, randonnée à skis, randonnée raquettes, trekking, via ferrata, parapente/deltaplane, VTT.).

Nécessité technique :

mise en œuvre de techniques et de matériels spécifiques aux activités de montagne , c

ZONES MONTAGNE

de l'alpinisme.

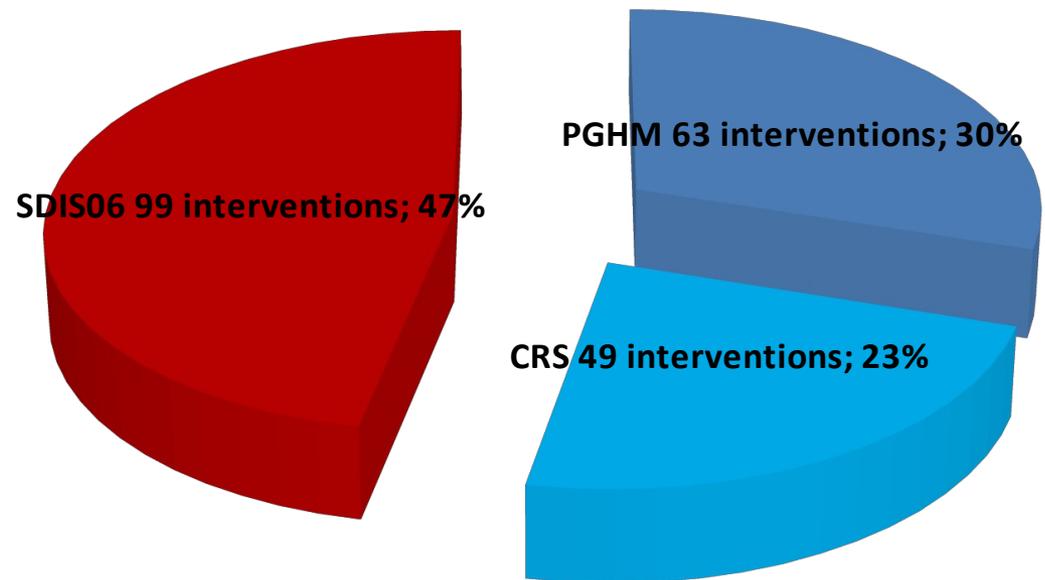
Zone montagne :



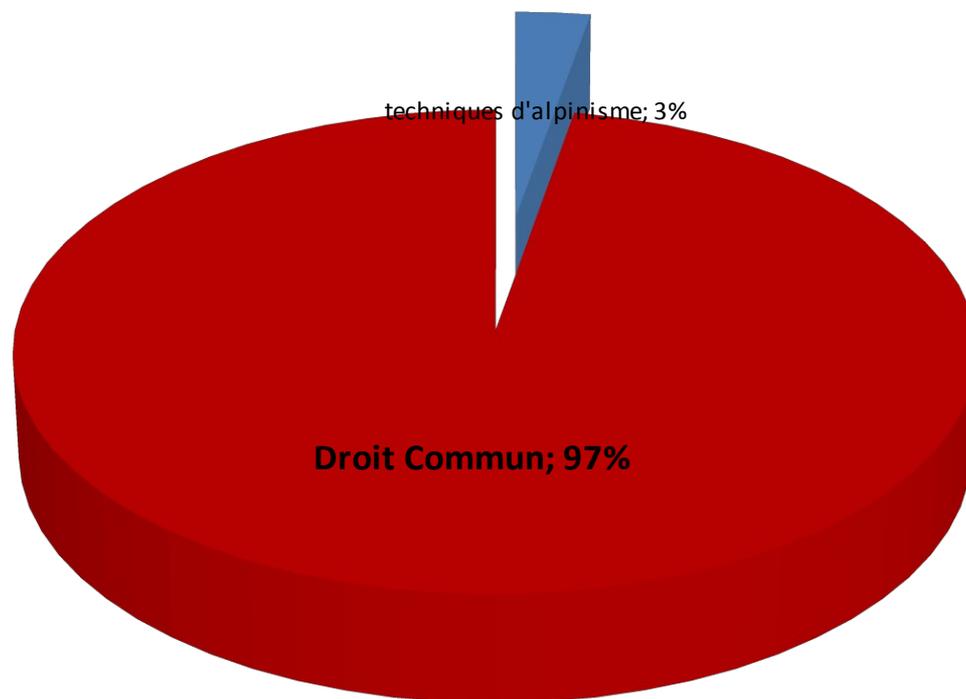
Statistiques 2015

211 interventions

activités	PGHM	CRS	SDIS06
alpinisme	2		
escalade	1	2	1
randonnée	30	25	33
refuge	3		4
canyoning	6	5	26
parapente		3	5
VTT	2	4	10
Via ferrata	3	3	4
Randonnée à skis			
Randonnée raquettes	2	3	
Cascade de glace	1		
Acc station	3	1	11
Autres	5	7	4



Statistiques simulées 2015 si respect strict de la circulaire KHIL



merci



Recherche/localisation/secours d'une victime

Quels acteurs ?

- SP : de proximité, GRIMP, SMO, CYNO, SAL...
- Gendarmes ou Policiers
- Autres associations
- Population ???

Localisation des victimes et des secouristes

Quels nouveaux outils ?

Localisation des victimes

Localisation des victimes et des secouristes



Localisation des victimes :

GEOLOC18-112



Localisation des victimes et des secouristes

GEOLOC

- <https://youtu.be/OCD-yMILAbc>
- <https://www.youtube.com/watch?v=B3YCCqwl9JE&feature=youtu.be>

122^e congrès national des sapeurs-pompiers de France
21 – 24 septembre 2016 – Tours

GEOLOC18_112 :

**WEB APP D'AIDE A LA GEOLOCALISATION
DES APPELS D'URGENCE**

**Carrefour du secours en montagne (SMO) et de
l'intervention en milieu périlleux (IMP)**
22 septembre 2016

Cne Martin DEROIDE – SDIS56

PRÉSENTATION GEOLOC18_112

- Contexte du projet
- Principe général de fonctionnement
- Conditions d'accès au service
- Utilisateurs connectés
- Evolutions à venir

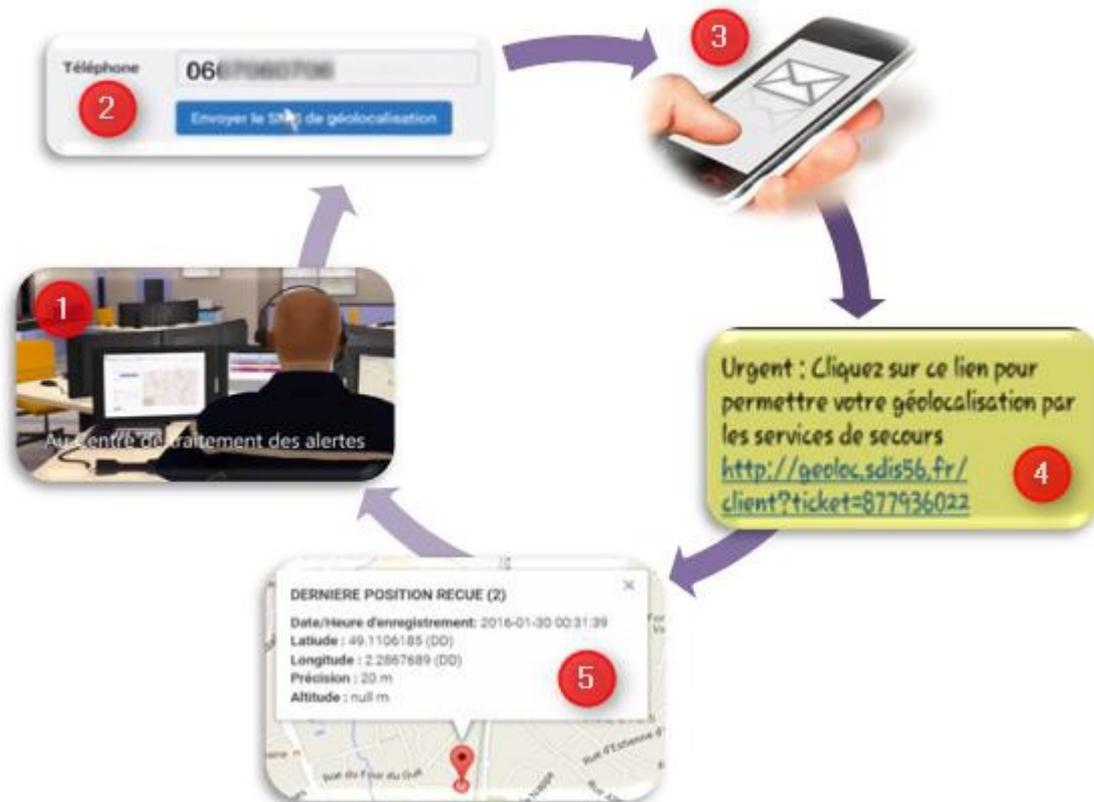


Contexte du projet

- Difficultés communes de localisation des appelants
- PFLAU attendue pour fin 2017 (-> localisation via réseau de l'opérateur / précision relative)
- Solutions SMS équivalentes existantes (payantes)
- Développement mutualisé SDIS86/SDIS83 fin 2015
- Ouverture aux SDIS et autres services d'urgence début 2016

Principe général de fonctionnement

- 1 Réception de l'appel d'urgence
- 2 Envoi d'une demande de géolocalisation
- 3 Réception du SMS
- 4 Invitation à cliquer sur le lien
- 5 Affichage de la position sur la cartographie



Récupération des coordonnées GPS de l'appareil, sans installation d'application spécifique sur le téléphone de l'appelant, par le biais d'un simple SMS envoyé depuis le centre opérationnel.

Géolocalisation d'un mobile

Cette plateforme est dédiée à la **géolocalisation des téléphones portables** dans le cadre de la réception des appels d'urgence.

Le principe est simple : Un SMS contenant un lien hypertexte est émis à destination du demandeur qui n'est pas en capacité de connaître précisément sa position. S'il utilise un Smartphone équipé d'une puce GPS et d'une connexion internet disponible, le lien le dirigera vers un site web capable de récupérer ses coordonnées GPS et de les stocker sur une base de données distante. Dans ce cas, le PSAP pourra récupérer ces coordonnées et les afficher sur une cartographie.



Téléphone

+33

Saisissez un numéro de mobile

(France)

Validité du lien :

1 heure

Envoyer le SMS de géolocalisation

Historique

- détecté
- 00H31 - Lien ouvert : SM-G7105-ORANGE Andr
- détecté
- 00H31 - Coordonnée reçue (1)
- 00H31 - Coordonnée reçue (2)

Coordonnées GPS

Latitude N S 49 ° 6 ' 38.227 "

Longitude E O 2 ° 17 ' 12.368 "

Adresse 29 Boulevard du Grand Ru, 95590 Presl

SMS envoyés gratuitement par notre partenaire :



Appel utilisé : SM-G7105-ORANGE Andr

DERNIERE POSITION RECUE (2)

Date/Heure d'enregistrement: 2016-01-30 00:31:39

Latitude : 49.1106185 (DD)

Longitude : 2.2867689 (DD)

Précision : 20 m

Altitude : null m

Google

Données cartographiques ©2016 Google Conditions d'utilisation Signaler une erreur cartographique

Conditions d'utilisation

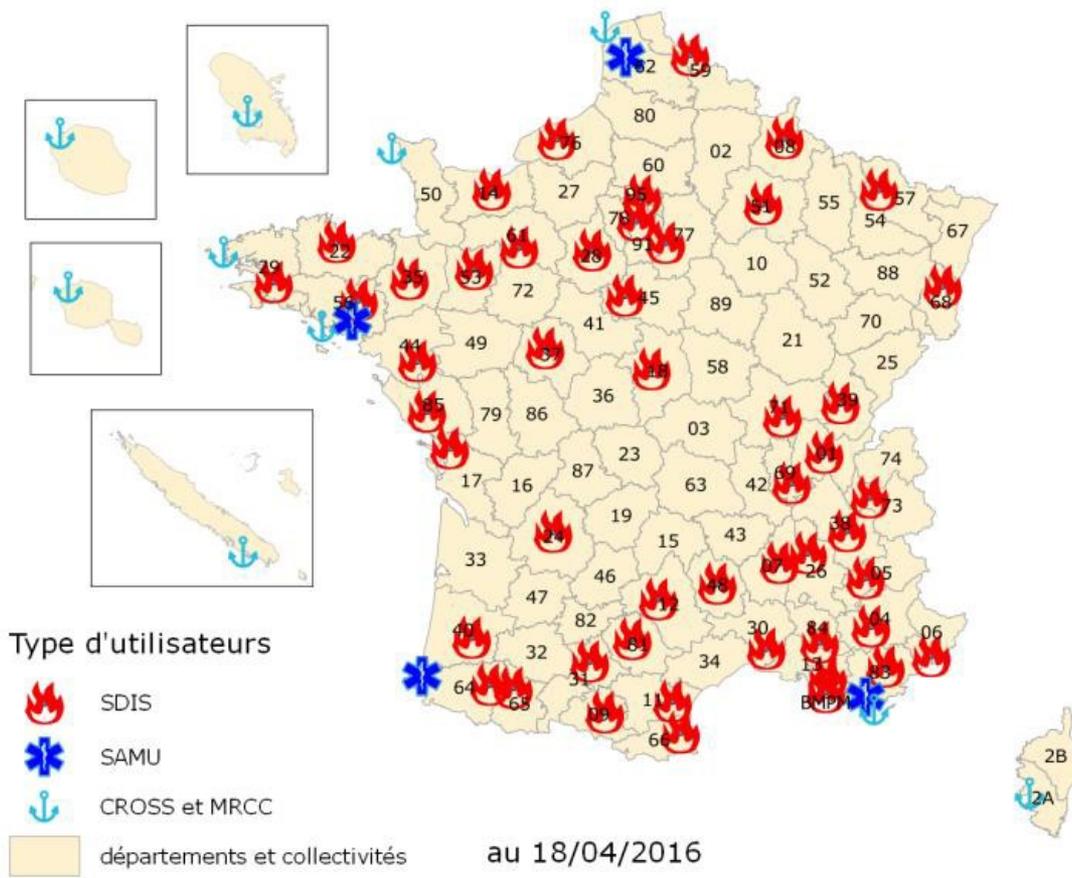
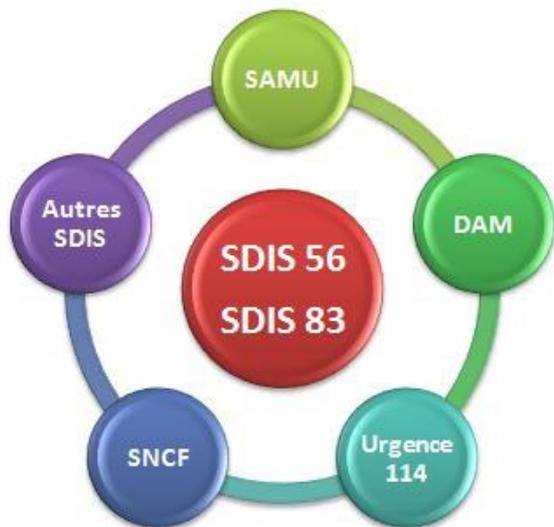
- Prise de contact SDIS56 (Cne Martin DEROIDE) ou SDIS83 (Lt-Cel Christophe PASQUINI ou Mr Loïc CLERGET)
- Transmission des documents d'information (tutoriaux, supports de communication, modèle de convention..)
- Création de l'organisation et d'un compte administrateur
- Signature d'une convention de mise à disposition (droits et devoirs des différentes parties)
- Approvisionnement de crédits SMS

Pack 1	Pack 2	Pack 3	Pack 4	Pack 5
1.000 SMS	2.500 SMS	5.000 SMS	10.000 SMS	50.000 SMS
70 € HT	170 € HT	330 € HT	640 € HT	2950 € HT
0.07 € HT / SMS	0.068 € HT / SMS	0.066 € HT / SMS	0.064 € HT / SMS	0.059 € HT / SMS



Utilisateurs connectés

- 70 SDIS + BMPM
- DAM (CROSS + MRCC)
- 4 SAMU
- CNR114



Evolutions à venir

- Migration en cours de l'hébergement au sein du SDIS28
- Intégration de nouvelles fonctionnalités
 - Portage cartographie OSM/IGN (Moteur Leaflet)
 - Traduction en langues étrangères (message SMS + interface web)
 - Fonctionnalités du Hackathon Gendarmerie Nationale organisé en avril 2016(GENDLOC) :
 - Transmission de fiches réflexe en fonction de la nature de l'appel (ex : gestes de secourisme, consignes de prudence...)
 - Accès aux données du téléphone (niveau de la batterie, débit de données...)
 - Réception de photos et de vidéos en provenance du Smartphone de la victime (prise de main à distance de la caméra et du microphone)
 - Ouverture d'un Tchat avec l'appelant en cas d'impossibilité de tenir la conversation (problématique terrorisme)
 - Interface PFLAU en cours d'étude
- Développement de Webservices (intégrés au sein des SIG/SGO)



Merci de votre attention !

Suivez nous sur les réseaux sociaux !





GEOLOC18_112
@geoloc18_112

TWEETS	ABONNEMENTS	ABONNÉS
153	171	839


Sapeurs Pompiers GEOLOC18_112

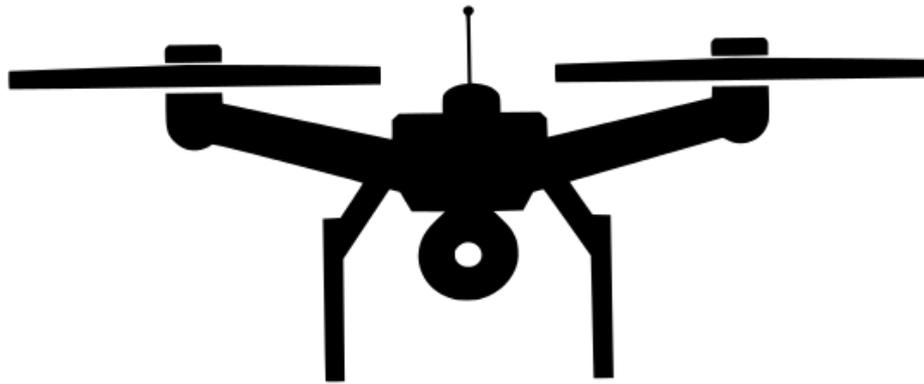

Sapeurs Pompiers GEOLOC18_112
geoloc18112@gmail.com

Localisation des victimes et des secouristes

Localisation des victimes :

Le drone

LE DRONE UN OUTIL AU PROFIT DU SECOURS EN MILIEU PERILLEUX



LE DRONE UN OUTIL AU PROFIT DU SECOURS EN MILIEU PERILLEUX



A l'instar du travail réalisé par les collègues sapeurs-pompiers de différents départements de France -dans le domaine des feux de forêt notamment- une réflexion pour faire évoluer notre spécialité à l'aide des **nouvelles technologies** semblait essentiel.

Le **drone** de part son champ de compétences semble adapté comme outil complémentaire à mettre au service des interventions en milieu périlleux.

Le CNF GRIMP avec ses **250 mises en situation annuelles** est un laboratoire d'expérimentation idéal.

A ce titre, l'expérimentation démarre donc le **1er Octobre 2015** avec les moyens de l'ECASC confiés au CNF GRIMP, site de FLORAC.



Dés début 2016, **2 axes de travail** se profilent :

- Aide à la reconnaissance et au choix tactique
- Appui des équipes spécialisées dans la mise en œuvre de leurs techniques.

LE DRONE UN OUTIL AU PROFIT DU SECOURS EN MILIEU PERILLEUX



ACTIONS REALISABLES DANS LE CADRE DE **L'AIDE A LA DECISION** :

Repérer les ou la victime(s) non visible(s) à l'arrivée des secours

Visualisation et **marquage de la position.**

Visualisation de **l'axe d'engagement du personnel** - réduire les risques de chutes de pierres en terrain naturel accidenté -

Guidage des SP et/ou spécialistes vers la victime

Vision aérienne permettant une reconnaissance globale :

- Couvert végétal,
- Calcul distance victime – lieu sortie civière
- Profil du terrain et relief
- Choix d'un axe de sortie civière



MISE EN SITUATION

Une victime appelle au secours en contrebas d'une route, non visible de la chaussée.



Aucune visibilité de la victime en point haut.
Vue de la Position du chef.

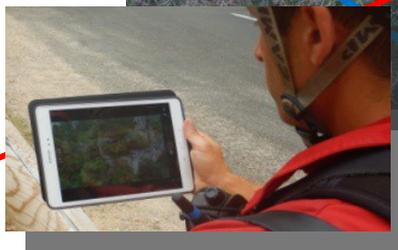


Le chef d'unité fait se préparer un **binôme GRIMP d'abordage**.

Les chutes de pierres sont importantes dans la zone.

En simultanée, le **drone** décolle de la zone sécurisée et effectue sa **mission de reconnaissance** pour repérage de la victime.

Le chef d'unité et le COS ont **visuel en direct** sur tablette et dirige le **télépilote**.



VICTIME LOCALISEE.



MISE EN SITUATION

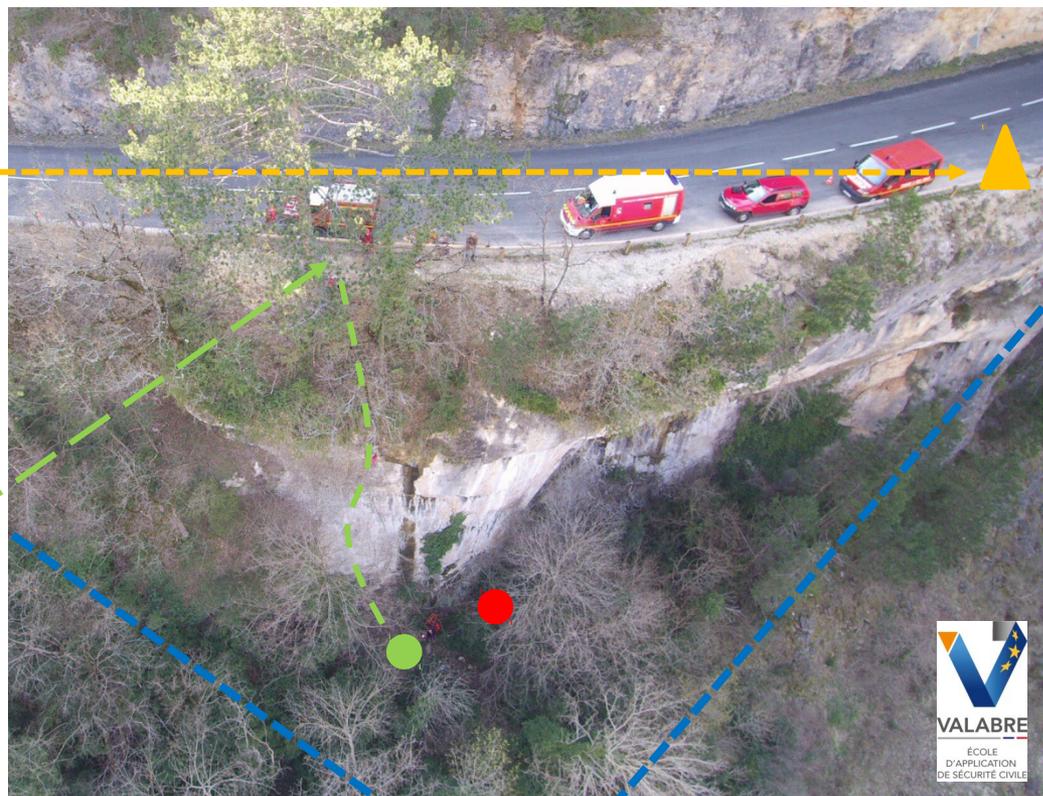
Une victime appelle au secours en contrebas d'une route, non visible de la chaussée.



Le chef d'unité a visuel en direct sur le personnel



Le chef d'unité informe de la position de la victime, donne un **axe d'abordage** et **guide** les sauveteurs.



MISE EN SITUATION

Une victime appelle au secours en contrebas d'une route, non visible de la chaussée.



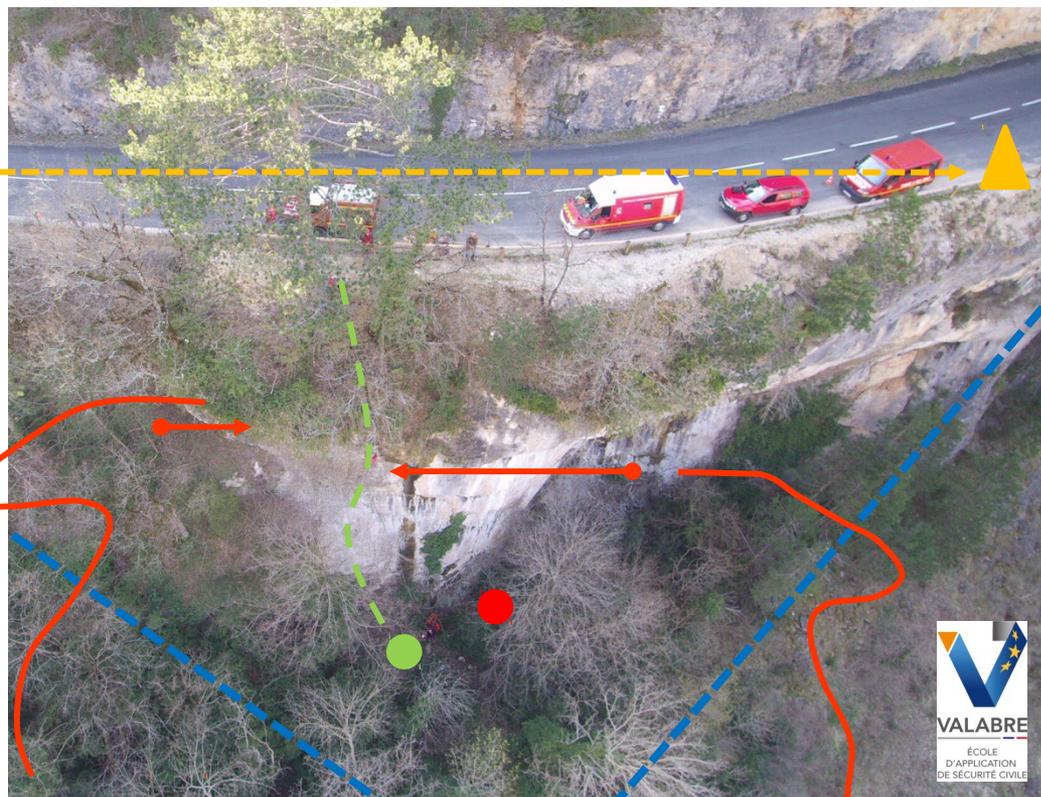
Une reconnaissance des lieux est réalisée

Le chef d'unité demande à avoir un profil de falaise des 2 côtés, une vue d'ensemble, une hauteur.

Retour télé pilote : hauteur estimée 40m de la chaussée au pied de falaise +/- 5m

A l'issue, le Chef d'unité **réalise son choix tactique** et le propose au COS.

11 minutes se sont écoulées depuis l'arrivée du CU SLL **nous avons gagné 12 minutes** sur cette phase.



LE DRONE UN OUTIL AU PROFIT DU SECOURS EN MILIEU PERILLEUX



- **APPUI** DES ÉQUIPES SPÉCIALISÉES.



LE DRONE UN OUTIL AU PROFIT DU SECOURS EN MILIEU PERILLEUX



ACTIONS REALISEES :

Franchissement d'obstacles pour le passage des cordes en vue d'une technique de corde tendue.

Passage d'un filin au dessus d'un couvert végétal pour s'affranchir de travaux de forestage: « canyon, cours d'eau, distance »...

Estimation de la distance en mètres et d'un axe de sortie ou d'engagement.

MISE EN SITUATION

Une victime blessée aux jambes sur via ferrata en rive droite d'un canyon, seul accès rive gauche.



Visuel sur la victime, abordage par l'équipe SPE, le chef d'unité après reconnaissance propose une tyrolienne oblique.

Le franchissement du cours d'eau et du couvert végétal est difficile pour le passage d'un lest à la main afin de réaliser les cordes tendues.

L'objectif de la mission est donc :

Acheminer un filin jusqu'au point d'ancrage coté victime depuis la route départementale.



Route départementale accès des engins et équipe de secours

MISE EN SITUATION

Une victime blessée aux jambes sur via ferrata en rive droite d'un canyon, seul accès rive Gauche.



Passage du filin au moyen du drone avec un dispositif largable à distance

Durée totale de la mission, de la préparation au décollage, largage, et retour zone de posée : **11'** ; **durée de vol de 3'**.

Évacuation de la victime en civière en **1h06'** pour 80 m de tyrolienne avec accès difficile (via ferrata)

Pour comparaison, cette situation a été réalisée en intervention en **1h25'** avec franchissement du filin à la main.



LE DRONE UN OUTIL AU PROFIT DU SECOURS EN MILIEU PERILLEUX



- **BILAN** A CE STADE EXPERIMENTAL.

Avantages :

- gains de temps pour la prise en charge de la victime,
- reconnaissance sous plusieurs angles avec vue générale de l'intervention,
- aide au choix tactique,
- guidage des secours,
- franchissement d'obstacles pour le passage des cordes : 1^{ère} manœuvre réalisée en juin 2016 sur 80 m,
- recherche et localisation,
- aide à la progression en sécurité du personnel avant et pendant l'engagement...

Contraintes : Météo, vent, pluie, la réglementation,...

Ce dispositif reste un **outil** et ne se substitue pas aux techniques que nous maîtrisons déjà. Son utilisation, comme tout moyen aérien est soumise **aux contraintes** du terrain, de la visibilité et de la météo.

LE DRONE UN OUTIL AU PROFIT DU SECOURS EN MILIEU PERILLEUX



- PERSPECTIVES

- Poursuivre les actions en cours en **améliorant** les techniques: secours en milieu périlleux et secours en montagne.
- **Adapter la conception de l'appareil** à la nécessité de nos missions en partenariat avec les fabricants et les utilisateurs SP qui travaillent avec ces outils.
- Elaborer des **protocoles d'engagement** opérationnel.
- **Développer des compétences** grâce aux mises en situation professionnelle et retours d'expérience.
- Tester des **drones plus performants**.

Localisation des victimes et des secouristes

Localisation des sauveteurs :

VIEWRANGER



VIEWRANGER

UNE APPLICATION GPS GRATUITE

**LES FONDS DE CARTE 1/25 000
OFFERT**

POUR LE SECOURS EN MONTAGNE

*L'appli découverte
outdoor*

Viewranger
© 2005-2015 Augmentra Ltd
Mapping: © IGN - 2010. SCAN 25®/SCAN 100®

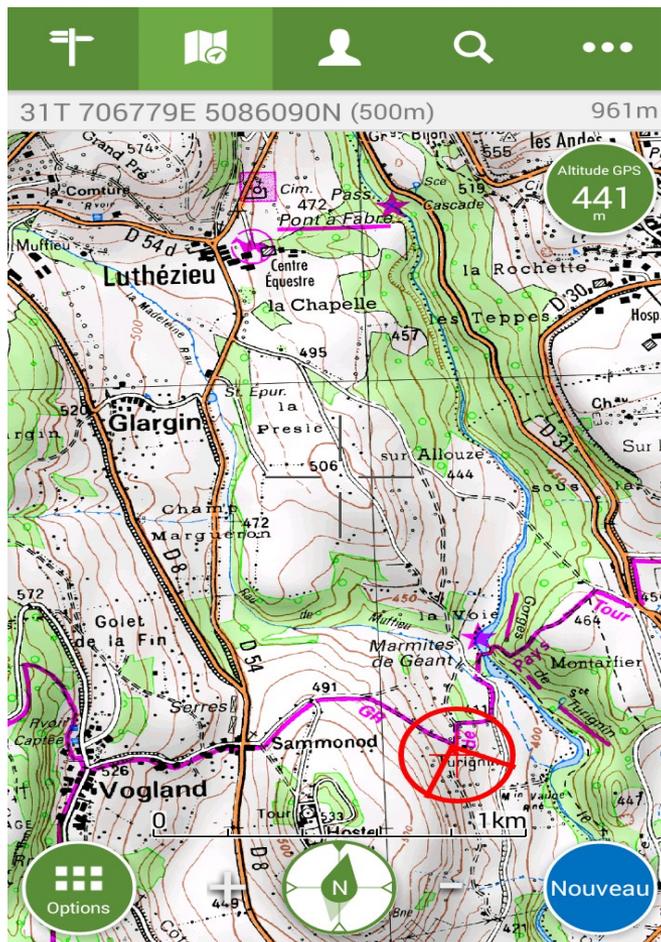
Lafuma



LA POSSIBILITE DE TRANSFORMER LES SMARTPHONE EN GPS

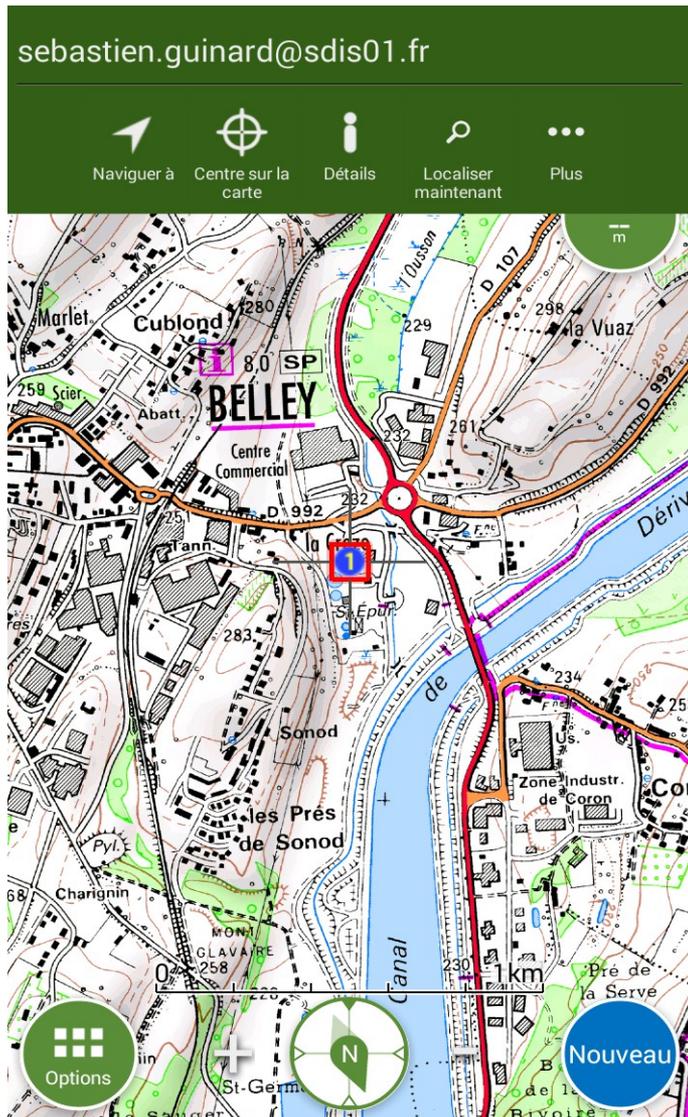
UN FOND DE CARTE IGN (TOP 25) TELECHARGER A L'AVANCE SUR

L'APPAREIL PERMET UN ACCES SANS RESEAU



- POSITIONNEMENT, CENTRAGE SUR LA CARTE
- LECTURE DIRECTE DES COORDONEES
- LECTURE DE L'ALTITUDE
- POSSIBILITE DE DEPLACER LA CARTE
- VISUALISATION DU SENS DE DEPLACEMENT
- TOUTES LES POSSIBILITES D'UN GPS DE RANDO

FACILITE LA GESTION ET SECURISE LES INTEVENTIONS



PERMET DE LOCALISER UN OU DES PERSONNELS

POSITION, DEPLACEMENT

DEPUIS UN SMARTPHONE, UNE TABLETTE, UN PC

L'ACTIVATION DU SYSTEME BUDDYBEACON PAR

LE PORTEUR DU SMARTPHONE ET

LA PRESENCE DE RESEAU SONT NECESSAIRES

POUR ASSURER LA GEOLOCALISATION

SUIVI D'UN PERSONNEL SUR PC



Localisation des victimes et des secouristes

Localisation des sauveteurs :

ANTARES

Localisation des victimes et des secouristes

Localisation des sauveteurs :



ANTARES

Localisation des victimes et des secouristes

Sécurité des intervenants :

INTRALERTE

DISPOSITIF D'ALERTE EVENEMENT : INTRALERTE

Depuis 1990 des évènements - incidents, accidents - se sont produits dans le cadre de notre spécialité à l'échelon national. Pour certains, quand l'issue est malheureusement dramatique nous avons la remontée d'information, pour beaucoup d'autres jusqu'à ce jour nous n'en avons pas la connaissance.

Ainsi, il était indispensable de mettre en place un dispositif hiérarchisé, simple et efficace permettant à tous les utilisateurs de la spécialité d'être informés, sensibilisés, de mettre au profit de chacun tous les retours d'expériences d'évènements disponibles afin d'améliorer encore et toujours nos techniques, notre expérience, et surtout notre sécurité et celle des victimes.

Différents domaines peuvent ainsi bénéficier de ces retours d'expériences : la formation initiale, nos techniques, les matériels, le maintien des acquis, la rédaction de documents pédagogiques, l'approche du commandement dans nos interventions.

Un gros travail reste à faire dans la communication, la transmission des données, et leur analyse. La mise en place d'un dispositif d'alerte en est le point de départ.

DISPOSITIF D'ALERTE EVENEMENT : INTRALERTE



INTRALERTE

SECOURS EN MILIEU PERILLEUX
SECOURS EN MONTAGNE



INTRA : interne aux spécialistes GRIMP & SMO

ALERTE : informer, partager et préconiser rapidement des données vers les spécialistes dans tout le territoire national, les DOM & COM, acteurs du secours en milieu périlleux.

INFORMER - ALERTER – PRECONISER

EVITER D'AUTRES EVENEMENTS SIMILAIRES

POUR ASSURER UNE MEILLEURE SECURITE

DISPOSITIF D'ALERTE EVENEMENT : INTRALERTE

Création d'un

PÔLE D'ANALYSE & de GESTION des RISQUES
SECOURS EN MILIEU PERILLEUX & MONTAGNE

Des experts reconnus
officiellement par la
DGSCGC

RECEPTION des données

Analyse

Résultat de l'expertise

décisions

VALIDATION DGSCGC

ALERTE

PRECONISATION

INFORMATION

PÔLE D'ANALYSE & de GESTION des RISQUES SECOURS EN MILIEU PERILLEUX & MONTAGNE

INTRALERTE : basée au CNFGRIMP de Florac

REGISTRE DE SECURITE NATIONAL : basé au CNFGRIMP de Florac format papier et informatique

UN RESEAU : Un service gratuit, simple, sécurisé

HIERARCHISATION DU RESEAU : CTD ⇄ CTZ ⇄ CNF

UNE FICHE CONTACT EVENEMENT : Cette fiche est détenue par le CTD GRIMP code couleur unique – MAUVE

UNE FICHE ALERTE : Cette fiche synthèse est émise par le CNFGRIMP suite à la FICHE CONTACT EVENEMENT code couleur unique - ROUGE

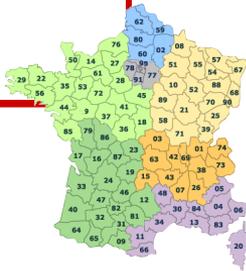


PÔLE D'ANALYSE & de GESTION des RISQUES SECOURS EN MILIEU PERILLEUX & MONTAGNE COMMENT CA MARCHE ?



PÔLE D'ANALYSE & de GESTION des RISQUES
SECOURS EN MILIEU PERILLEUX & MONTAGNE

VALIDATION DGSCGC



CTD - A

CTD - B

CTD - C...

CTZ - Y



PÔLE D'ANALYSE & de GESTION des RISQUES SECOURS EN MILIEU PERILLEUX & MONTAGNE QU'EST CE QUE DROPBOX ?

1

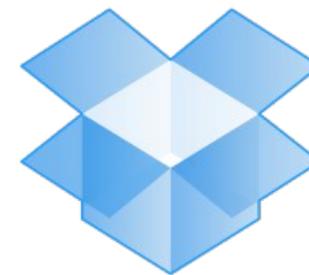
Dropbox est un service gratuit qui vous permet d'emporter l'ensemble de vos documents, photos et vidéos n'importe où. Tous les fichiers que vous enregistrez sur Dropbox sont automatiquement sauvegardés vers le CNF.

2

Dropbox applique le chiffrement SSL (Secure Socket Layer) et AES-256. AES-256 est le protocole de chiffrement utilisé par les banques pour protéger les données de leur clientèle.

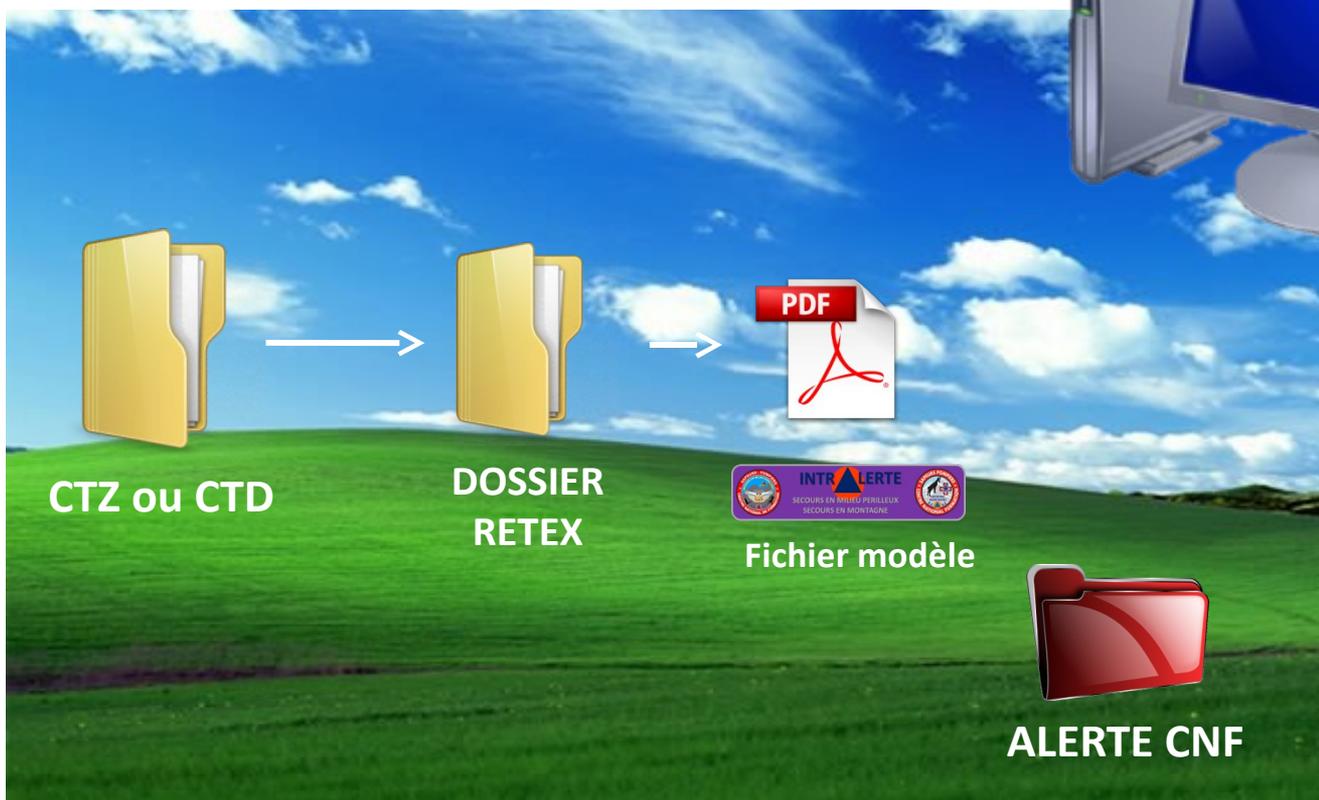
3

L'application Dropbox est disponible pour les appareils iPhone, iPad, Android et Blackberry.

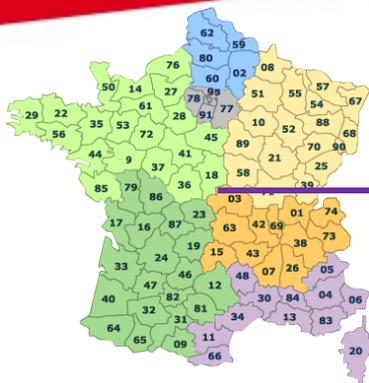


Dropbox

PÔLE D'ANALYSE & de GESTION des RISQUES SECOURS EN MILIEU PERILLEUX & MONTAGNE QU'EST CE QUE DROPBOX ?



PÔLE D'ANALYSE & de GESTION des RISQUES SECOURS EN MILIEU PERILLEUX & MONTAGNE EXEMPLE EVENEMENT



Evènement pendant une manœuvre
GRIMP XX le 23 Septembre 2016.



fceve_01_23_09_2016

Le CT remplit une fiche contact
événement .



DOSSIER
RETEX

Le CT la place dans son
dossier RETEX.

PÔLE D'ANALYSE & de GESTION des RISQUES SECOURS EN MILIEU PERILLEUX & MONTAGNE EXEMPLE EVENEMENT



Simultanément le CTZ et le CNF sont informés.



Etude et analyse conjointes de la fiche

Le CNF produit une fiche alerte anonyme disponible dans le dossier ALERTE.

PÔLE D'ANALYSE & de GESTION des RISQUES SECOURS EN MILIEU PERILLEUX & MONTAGNE

VALIDATION DGSCGC



Fasmp_(N°)_15



Tous les CTD, et CTZ sont informés sur leur dropbox de l'ajout d'une nouvelle fiche alerte.



ALERTE CNF



PÔLE D'ANALYSE & de GESTION des RISQUES SECOURS EN MILIEU PERILLEUX & MONTAGNE ETAT D'AVANCEMENT

A ce jour, 124 invitations ont été lancées, 103 conseillers techniques et/ou adjoints se sont inscrits. Restent 21 départements n'ayant pas adhéré au système :

Pour quelles raisons ?

- La plus fréquente : le service informatique du département ne fait pas confiance à la plateforme DROPBOX.
- Le changement de Conseiller technique
- Autres raisons non identifiées

Après plusieurs changements au sein de la DGSCGC, nous avons informé du projet les nouveaux personnels en place. Des dossiers en cours d'étude seront mis en ligne à l'issue de leur validation.

Néanmoins nous diffusons des notes d'information à ce jour 6 ont été transmises aux CTZ

Le système intralerte est positif dans son ensemble.

Afin de sécuriser ce dispositif au sein des SDIS nous envisageons un système de serveur sécurisé accessible par les services transmissions des SDIS afin que les Conseillers Techniques puissent utiliser ce réseau sans problème de sécurité.

Recherche/localisation/secours

Du cadre juridique
aux outils techniques

CONCLUSION

Sujets d'actualité

- Le REAC MP
- Le GT :
 - Formation SMO commune SP-Gendarmes-CRS
 - Logigrammes de classement des interventions SMO

Merci de votre attention

Facilitez-vous le congrès ! téléchargez l'appli 100% mobile

+ Toute l'actu du Congrès
en temps réel

+ Votre visite en un clin
d'œil

Exposants, lieux et heures des
conférences, dernières minutes...





SAPEURS • POMPIERS
DE FRANCE



Adoptons les comportements qui sauvent
—— Informez-vous, formez-vous : ——
www.comportementsquisauvent.fr



facebook.com/comportementsquisauvent



[@grandecause2016](https://twitter.com/grandecause2016)

#GrandeCause

#GestesQuiSauvent



SAPEURS - POMPIERS DE FRANCE

GIGANTESQUE FEU DE FORÊT AU CANADA

Comparer l'incomparable

INTERVENTION

EXPLOSION D'HABITATION (EURE)

DU TERRAIN

SPV : FAIRE CAMPAGNE À LA CAMPAGNE

SANTÉ

MAIS QUE FONT (VRAIMENT) LES VSAV ?



MAGAZINE DE LA FEDERATION NATIONALE DES SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE - 40 (Magasin, Luxembourg) - 4,80 €

Je m'abonne !



SANTÉ | ANALYSE DE L'ACTIVITÉ

Mais que font (vraiment) les VSAV ?

Depuis plusieurs mois, le Gds du Val-d'Oise a engagé une démarche volontariste de réflexion sur les interventions liées au secours aux personnes, qui représentent 85 % de l'activité quotidienne. Les actions mises en place s'appuient sur un diagnostic ambulant réalisé par le service de santé, permettant enfin d'évaluer le travail réalisé par les équipes VSAV sur le terrain.

L'avis d'expert
Nicolas Cabaret, SDRH, et Sophie Besson, gde conseillère Sds-SS, Thionville

Pour de départ de l'étude, on s'est intéressé sur le contenu de l'activité « VSAV » de plusieurs services. Cela a permis de partir sur l'exemple de 5 000 heures VSAV de mai de juin 2014. L'étude avait un double objectif : d'une part évaluer le niveau de charge des VSAV dans le cadre d'une démarche qualité relative à une volonté d'amélioration des pratiques et d'autre part, recueillir les informations dans le cadre d'un diagnostic sur l'efficacité des missions des sapeurs-pompiers concernant le secours d'urgence aux personnes. Au-delà du chiffre, cette étude permet de tirer des conclusions pertinentes pour le service en matière de gestion des interventions et d'une meilleure prise en compte de la sécurité des intervenants.

Une démarche qualité pour améliorer les pratiques
Au regard de tous ces éléments, il est apparu nécessaire de proposer de nouvelles mesures à mettre en œuvre. Les missions sont souvent très rapides car les intervenants sont de la 1^{ère} zone de secours. Une fois « RAL » (appelé dans certains cas « RAL ») pour être évacués dans certains cas, il est important de noter que le travail est souvent très différent de celui d'urgence.

Le diagnostic ambulant a permis d'évaluer l'importance de réfléchir à la prise en compte de la sécurité des intervenants. La prise en compte de la sécurité des intervenants est un enjeu majeur de la démarche qualité.

